

le 16 Février 1960

Commission

Service de Presse

Release : 16 Février 1960 à 15 heures.
=====

DISCOURS DE M. ROBERT MARJOLIN

Vice-Président de la Commission de la C.E.E.
devant la CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUXELLES

M. Robert Marjolin, Vice-Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a prononcé aujourd'hui, à l'issue d'un déjeuner organisé par la Chambre de Commerce de Bruxelles, un discours sur "Progrès et Problèmes du Marché Commun".

Après avoir analysé les uns et les autres, il a résumé en deux grands principes les thèmes qui doivent diriger l'action des Gouvernements et des Institutions européennes :

1. "Tendre à une union économique des six Pays aussi rapide et aussi complète que possible. Dans un monde dur et difficile, ce n'est qu'en combinant toutes les forces dont elle dispose et en présentant à l'extérieur un front aussi uni que s'il s'agissait d'un seul Pays, que l'Europe occidentale pourra maintenir sa position historique et éviter de dégénérer en Balkans du XXème siècle, dont les parties constituantes seraient le joint des grandes forces qui se partagent aujourd'hui le monde".
2. "Se comporter vis-à-vis du reste du monde comme un des ensembles économiques les plus grands et les plus puissants qui aient jamais existé. Pleinement conscient de sa force et de ses responsabilités, le Marché Commun doit suivre une politique commerciale ouverte sur le monde et aussi libérale que l'attitude de ses partenaires les plus importants dans les échanges internationaux le permettra. Son intérêt majeur est de pousser ceux-ci et de s'engager lui-même dans la voie d'une réduction rapide des tarifs douaniers.

A propos de la création de l'Union Economique M. Marjolin a précisé que "les points sur lesquels l'effort devrait porter essentiellement en 1960 sont les suivants :

..//..

1. Accélération de l'exécution des clauses du Traité de Rome portant sur l'abaissement des droits de douane vis-à-vis des autres Pays de la Communauté Economique Européenne, la mise en place progressive d'un tarif extérieur commun, l'élimination du contingentement industriel, en favorisant parallèlement la mise en oeuvre d'une politique de reconversion pour les entreprises qui pourraient être mises en difficulté et de réadaptation pour les travailleurs.
2. Définition des règles de concurrence à appliquer au fur et à mesure que sont abolies les frontières douanières internes, de façon à éviter qu'elles ne soient plus remplacées par des accords de cartel à caractère restrictif ou par l'usage abusif d'une position dominante.
3. Adoption d'une politique agricole commune, sur la base des propositions de la Commission du Marché Commun.
4. Définition d'une attitude commune des six Pays dans leurs relations commerciales avec les Pays sous-développés, les Pays à bas salaires et les Pays à commerce d'Etat. En ce qui concerne plus particulièrement les importations de produits industriels, l'Europe doit s'ouvrir plus largement aux importations en provenance des Pays à bas salaires. L'augmentation rapide de la demande permet de concilier le développement de l'industrie européenne et l'augmentation des importations.
5. Examen des différentes formes d'aide aux Pays sous-développés et en particulier, des politiques de crédit à l'exportation de façon à en accroître l'efficacité.
6. Coordination plus étroite des politiques économiques générales des six Pays et en particulier de leur action à l'égard des fluctuations économiques, dans le but d'atténuer l'ampleur de celles-ci et de donner le maximum de rapidité et de régularité au développement de la production dans le Marché Commun".

"Une politique commerciale hardiment libérale vis-à-vis du monde extérieur, résultant notamment en une disparition rapide des restrictions quantitatives qui affectent encore les importations en provenance des Pays ayant atteint un degré de développement économique comparable à celui de la Communauté, ainsi qu'en un abaissement substantiel du tarif extérieur commun, réduirait, et ferait peut-être disparaître les difficultés que la Communauté éprouve dans ses relations avec les autres Pays européens.

Elle faciliterait la position des Etats-Unis et aiderait les Pays sous-développés. Tout en négociant les concessions qu'il est en mesure de faire à ses partenaires commerciaux, le Marché Commun ne doit pas se montrer intransigeant en matière de réciprocité. Il n'est pas toujours nécessaire que celle-ci soit intégrale et immédiate. N'oublions jamais qu'il est de l'intérêt propre de la Communauté Economique Européenne de s'ouvrir largement sur le monde".